



BRAVO

Les artisans

Procédure Bravo les Artisans « jeunes »

Vous êtes intéressés par l'opération « Bravo les Artisans », vous êtes volontaires et motivés, voici les 4 étapes.

1ère étape : FICHE DE LIAISON

À remplir et à remettre à la personne référente de l'opération « Bravo les Artisans » dans votre collège dès que possible même si vous n'avez pas encore trouvé l'artisan, **le collège la retournera la Chambre de Métiers.**

2ème étape : VOTRE RECHERCHE

Cherchez l'artisan ou l'entreprise du métier que vous souhaitez découvrir.

3ème étape : LA CONVENTION

Demandez la convention « Bravo les Artisans » auprès de votre collège (secrétariat ou auprès de la personne référente de l'opération « Bravo les Artisans »).

HEURES



Remplir la partie calendrier avec l'artisan en indiquant les jours et heures de présence. Vous ne devez pas faire plus de **35 heures durant les 5 jours. Ces 5 jours de découverte peuvent** se répartir de façon différente selon les collèges (voir auprès de la personne référente de l'opération « Bravo les Artisans » dans votre collège).

SIGNATURE

La convention doit être signée par **vous, vos parents, l'artisan ou le chef d'entreprise.** Après signature de ces 3 personnes, vous devez la remettre au collège afin que **le chef d'établissement scolaire** puisse vérifier et la signer en dernier. **Le collège vous remettra** par la suite **2 exemplaires** dont :

- 1 que vous conserverez et
- L'autre que vous remettrez à l'artisan ou entreprise qui vous accueille **au plus tard** le 1er jour de votre découverte.

Le collège enverra 1 copie à la CMAR 72 avant le démarrage de la découverte (afin d'enregistrer votre participation)  **l'original est à conserver par le collège.**

Il est bien entendu que vous ne devez pas démarrer la découverte sans que la convention soit signée par les 5 personnes citées ci-dessus.

Pour ceux d'entre vous qui feraient la **découverte en juin**, il est important que vous **remettiez la convention au collège avant mi mai.**

Après contacter directement la Chambre de Métiers.

4ème étape : LE RAPPORT

Vous rédigerez un **rapport** (selon le modèle ou selon votre inspiration... qui sera **remis** en même temps que la convention, par votre collège). Ce rapport doit être vu par un professeur qui fera le point avec vous. (pensez à remettre 1 exemplaire à l'artisan ou à l'entreprise).

Avec le concours de :



Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Sarthe

Votre contact : Nadia OZTURK—02 43 50 13 75— bravo-les-artisans@artisanatpaysdelaloire.fr